

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 novembre 2025

Absents excusés : Delphin BEPOIX, Anaïs CHARPY (pouvoir à Marc FAIVRE) et Donatienne CORDIER.

Absents non excusés : Maryline BORDY, Vicky ESTUR, Laurence-Isabelle LOUYS, Christine PUGIN et Damien TALLANDIER.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre COURBET.

La séance est ouverte à 20h00 et levée à 21h30.

L'ensemble du Conseil municipal a observé une minute de silence en hommage à Jean-Marie FLEURY conseiller municipal, décédé le 12 novembre.

I – Approbation du compte-rendu du 16 octobre 2025 : à l'unanimité

II – Urbanisme

A-	<u>Départs dossiers vers CCPHD : permis modificatif</u>	
SCI ETALANS	rue du Sevuet	Modification forme toiture

B-	<u>Retours dossiers CCPHD : Déclarations préalables</u>		
PESEUX Alain	8 rue des Acots	Abri bois ouvert	Accordé
HM ENVIRONNEMENT	19 rue Bellevue	Panneaux photovoltaïques	Rejet

III – Vente parcelle à M. MOREL Cédric

Le débat est reporté à la prochaine réunion de Conseil municipal car la désignation cadastrale de la parcelle est en cours de numérotation.

IV – Déneigement

A- Vacation

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Afin d'assurer le déneigement des trottoirs de la Grande Rue, des rues Elisée Cusenier, du Champ de Foire, de la Gare et d'Oupans, du sentier SIS, il est proposé de faire appel à un vacataire.

Pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, il devra être rémunéré après service fait sur la base d'un forfait.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE par 13 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 abstention

Article 1 :

D'autoriser le Maire à recruter UN vacataire du 15 décembre 2025 au 15 avril 2026 pour effectuer les travaux de déneigement des trottoirs.

Article 2 :

De fixer la rémunération de chaque vacation :

- sur la base d'un forfait brut de **110 € bruts** par passage.

Article 3 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 15 décembre 2025 (au plus tôt la date de transmission de la délibération au contrôle de légalité).

Article 4 :

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Délibération 2025_11_01

B- Remplacement prestataire déneigement

Comme évoqué lors de la dernière réunion de Conseil municipal, le second tracteur a été équipé d'une étrave.

- **En journée et hors week-end**, les employés du service technique pourront donc effectuer à deux les travaux de déneigement.
- **Les nuits et les week-ends**, un seul des employés assurera le déneigement. Un sous-traitant utilisera le second tracteur et complètera la prestation. Il appliquera un tarif horaire.

V – Emprunt périscolaire

Pour le financement de l'opération « travaux d'extension/rénovation du périscolaire », le Conseil municipal est invité à réaliser un Contrat de Prêt composé d'une Ligne de Prêt pour un montant total de 600 000 € (six cent mille euros).

Monsieur le Maire rappelle que la trésorerie de la commune est nettement excédentaire. Il explique toutefois que le recours à un emprunt pour financer le projet périscolaire se justifie par la nature de l'opération : il s'agit d'un investissement durable, qui ne devrait pas être renouvelé avant plusieurs décennies.

Trois banques ont été reçues. Il est proposé de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne.

Les caractéristiques financières du prêt sont les suivantes :

Montant du Prêt : 600 000 €

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Taux révisable

Taux d'intérêt : 2.55 % (livret A + Marge)

Echéances avec **amortissements constants de 6 000 € par trimestre**

Frais de dossier : 0.10 % déduit du premier déblocage de fonds

Monsieur le Maire explique qu'il est possible de passer en taux fixe sans retour possible à un taux révisable par la suite.

A cet effet, le Conseil autorise son Maire **par 13 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 abstention**, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.

Délibération 2025_11_02

VI – Remboursement de frais à une enseignante

Charline MOUROT, enseignante à l'école d'Etalans, a acheté les fournitures suivantes pour sa classe :

- Amazon	Tranches de bois naturel	37.32 €
- Leclerc	Educamagnetics	24.90 €
- L'Intranquille	Livre	13.95 €

Soit un total de 76.17 €

Il est proposé de rembourser Madame Charline MOUROT pour les frais avancés.

Or renseignement pris, il existerait une coopérative propre à chaque classe et destinée à se faire rembourser de tels frais

Le Conseil municipal ajourne sa décision afin de savoir si la classe de Mme MOUROT dispose effectivement d'un tel fonds.

VII – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (exercice 2024)

Présentation du rapport par Michel LENGLET :

- Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue a été fondé en 1951
- Il est composé de 74 communes
- 58 186 habitants ont été desservis en 2024, soit 24 772 abonnements
- Contrat d'affermage avec Gaz et Eaux (2015-2027)
- Près de 100% des analyses bactériologiques et physico-chimiques se sont montrées conformes aux limites de qualité d'eau
- Ressources en eau issues de Montgesoye, Cléron et Lods, dans ce dernier cas notamment la source de la Tuffière qui a été particulièrement productive en raison d'une pluviométrie élevée
- Sur 5.2 millions de m3 d'eau mis en distribution, seuls 3.8 ont été facturés, ce qui représente une perte de 2.22 m3/jour/km (2.88 en 2023)
- Taux moyen de renouvellement des réseaux (SIEHL sur 926 km) : 0.7 %
- Prix de l'eau en m3 (pour une consommation de 120 m3/an) : 3.11 € au 1^{er} janvier 2024

VIII - Questions et informations diverses

➤ Aménagement de l'aire de jeux de l'espace Douge : en partenariat avec « Familles Rurales », une réflexion collective d'aménagement du parc est lancée par une association de parents. Chacun pourra apporter ses idées, ses envies. Un accord de principe est donné par le Conseil municipal.

➤ Sécurisation des rues :

- **Rue de Bermotte** : des chicanes démontables ont été installées pour essai. Celui-ci s'est montré concluant et a permis un abaissement de la vitesse des véhicules.
- **Rue des Oiseaux** : en raison de la vitesse excessive, des chicanes démontables ont été installées pour test.
Dans cette même rue, il est à déplorer le non-respect de la signalisation au niveau du « stop » par une grande partie des automobilistes. La gendarmerie sera prochainement sollicitée pour verbaliser les contrevenants.

➤ Pharmacie : une réunion aura lieu le 18 décembre entre les élus et les professionnels de santé pour aborder l'avenir de la pharmacie d'Etalans.

➤ Travaux :

- **Périscolaire** : les travaux du lot 2 « Démolition-Gros œuvre-Dallage » menés par l'entreprise *Personeni*, sont bientôt terminés. Les travaux du lot 3 « Charpente bois et ossature bois » menés par l'entreprise *Charpente Pontarlier* débuteront prochainement.
- **Travaux Grande Rue et rue d'Oupans** : les travaux d'enfouissement des réseaux secs sont bientôt terminés. La fin des travaux est prévue pour début décembre. La réfection de l'enrobé sera entreprise dans la foulée.

➤ Ecole : une sortie scolaire à Paris sera organisée l'année prochaine. La décision de versement d'une subvention sera soumise au vote de l'assemblée lors de la prochaine réunion de Conseil municipal.

➤ Modalités pour inscription affouage pour l'année prochaine :

Une inscription s'étant avérée litigieuse, il sera désormais demandé que toute inscription soit effectuée en nom propre. En cas d'impossibilité de se déplacer, il sera possible de mandater un tiers en lui fournissant **une lettre de procuration signée et la photocopie de la carte d'identité du demandeur.**

➤ Prochaine réunion de Conseil : jeudi 11 décembre 2025 à 20h00 à la salle de Conseil.

Le Maire
Paul RUCHET

Le secrétaire de séance
Jean-Pierre COURBET

Liste des délibérations
2025_11_01 : Déneigement : vacation 2025_11_02 : Emprunt périscolaire